

On voit à quel usage les dîmes ecclésiastiques étaient consacrées : à l'usage des pauvres et à la rédemption des captifs. Parmi ces captifs, il y en avait au loin entre les mains des peuples barbares, il y en avait tout près dans la personne des serfs appartenant aux Juifs. Le 1^{er} concile de Mâcon, canon XVI, ordonnait de les racheter, et fixait d'office à douze sous le prix du rachat.

Monsieur Guérard s'arrête dans ses citations à la fin du VIII^e siècle. Il serait facile de faire voir que le zèle de l'Eglise ne s'éteint point à cette époque. « Nous ne pouvons, dit « Mabillon, à la fin du IX siècle, nous ne pouvons passer « sous silence ce que l'auteur de la vie de saint Rambert « rapporte de son zèle pour la rédemption des captifs. Après « y avoir dépensé tout ce dont il pouvait disposer, voyant « encore une multitude de captifs aux mains des infidèles, « il n'hésita pas à vendre pour les racheter les vases sacrés « des autels. Quelqu'un voulant lui en faire un crime, il « répondit : Je n'ignore point qu'on doit traiter avec toutes « sortes de respect les choses qui servent aux saints offices; « et qu'elles sont l'objet d'une grave responsabilité. Mais il « y a moins de mérite à les conserver fidèlement qu'à s'en « servir pour arracher les chrétiens aux angoisses de la « captivité. C'est pourquoi, n'ayant plus rien à employer, « je crois faire acte de piété en rachetant avec les trésors « de l'église, un chrétien qui est fils de Dieu. Nous retrou- « verons toujours ce qui est indispensable pour l'exercice « du ministère sacré; c'est une perte irréparable que celle « d'un chrétien dont la foi succomberait aux douleurs de la « captivité. »

Admirables sentiments qui furent ceux de saint Ambroise, qui seront ceux de saint Odillon de Cluny; disons mieux, qui ont toujours été ceux de notre mère la sainte Eglise!— Rambert rencontra un jour une religieuse qu'on emmenait